

DULOXÉTINE: TENIR COMPTE DES AVERTISSEMENTS SUR LES ANTIDÉPRESSEURS LORS DE SON UTILISATION DANS L'INCONTINENCE URINAIRE D'EFFORT

La duloxétine, un inhibiteur de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline, est commercialisée sous le nom de spécialité Yentreve® pour le traitement de l'incontinence urinaire d'effort chez la femme, et sous le nom de spécialité Cymbalta® pour le traitement de la dépression et de la neuropathie diabétique périphérique [voir Folia de janvier 2006 et d'avril 2006]. Le Centre Belge de Pharmacovigilance a reçu récemment une notification d'un cas de suicide chez une femme de 46 ans, survenu quelques jours après le début de la prise de Cymbalta® en raison d'une dépression; elle ne s'est pas suicidée au moyen d'un médicament.

Bien qu'il soit impossible dans ce cas de se prononcer quant à un lien de causalité, il nous paraît utile de rappeler une fois encore qu'un risque accru de tendances suicidaires ne peut être exclu pour aucun antidépresseur [voir Folia de janvier 2004, de décembre 2004 et de mars 2006]. La *Food and Drug Administration* (FDA) américaine recommande aussi la prudence à cet égard lors de l'utilisation de la duloxétine dans l'incontinence urinaire d'effort: un nombre de tentatives de suicide supérieur à celui attendu a en effet été observé avec la duloxétine administrée pour une incontinence d'effort dans des études de suivi ouvertes [la notion « études de suivi ouvertes» signifie qu'au terme de la durée prévue de l'étude contrôlée par placebo, tous les patients inclus dans l'étude, donc également ceux qui, avant, avaient reçu un placebo, recevaient de la duloxétine]. Toujours selon la FDA, de tels problèmes n'ont pas été observés dans les études avec la duloxétine dans la dépression et dans la neuropathie diabétique [via www.fda.gov/cder/drug/infopage/duloxetine/default.htm].

Bien que ces observations ne permettent pas d'établir un lien de cause à effet, il paraît raisonnable, lors de l'instauration ou de la poursuite d'un traitement par la duloxétine, de peser les avantages et les inconvénients, et de réévaluer régulièrement le patient, entre autres en ce qui concerne l'apparition de tendances suicidaires.

EN BREF

- ➔ Dans les Folia de mars 2006, l'attention a été attirée sur des **erreurs d'administration du Brevibloc® (esmolol)**, en particulier l'administration d'une solution sans dilution préalable, alors que ce médicament doit être dilué 25 fois. Une personne nous a fait remarquer, à juste titre, que seuls les flacons de 10 ml à 250 mg/1 ml doivent être dilués; les ampoules à 100 mg/10 ml sont prêtes à l'emploi.